

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du mardi 5 novembre 2024

Nombre de

conseillers

En exercice : 8

Présents : 6

Votants :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Date de
convocation :

29/10/2024

Date d'affichage :
29/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq novembre à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Etaient présents : Laurent MASSON, Catherine GAUBERT, Dominique MONNIER, Roger BRUN, Sonia FAGOT, Isabelle LELIARD.

Absents excusés : Valentin TRESY donne procuration à Sonia FAGOT, Pierre MIDOL donne procuration à Laurent MASSON

Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

OBJ. : Travaux chaufferie

Considérant le PROJET de la chaufferie, estimant le montant toutes dépenses confondues à 25 664.59 € HT

Considérant que le projet est susceptible de faire l'objet de subventions de l'Etat (au titre de la DETR), du Conseil Départemental (au titre de l'Aide aux territoires).

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Article 1 : Approuve le PROJET et estimant le montant toutes dépenses confondues à 25 664.59 € HT.

Article 2 : Sollicite de l'Etat une subvention au titre de la DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX à hauteur du taux maximum pouvant être accordé (30%),

Article 3 : Sollicite du Conseil Départemental, au vu de sa délibération n°CD_2024_060 du 12 juillet 2024, une subvention à hauteur du taux maximum pouvant être accordé.

Article 4 : S'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt, et notamment à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises.

Article 6 : De préciser que les dépenses seront imputées sur les budgets de l'année en cours et suivantes.

Autorise le maire à signer les documents afférents,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Le Maire

Laurent MASSON



La Secrétaire de séance

Isabelle LELIARD

